

PSYNAM

Psychologues de première ligne - Namur



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Permettre à vos patients de bénéficier de **remboursements**, par l'INAMI, de **séances de soins psychologiques de première ligne**

Une intervention de première ligne se distingue d'une thérapie classique. Elle est limitée dans le temps : **4 séances** (maximum 8 par an). Elle a des objectifs précis : **évaluation diagnostique** des problèmes présents, **renforcement du patient** (traitement orienté solution, psychoéducation, promotion de l'autonomie,...) et **orientation** (en cas de problématiques complexes). Elle est effectuée uniquement par un/une **psychologue conventionné(e)** auprès de PSYNAM (pour Namur).



POUR QUI ?

Les interventions psychologiques de première ligne sont destinées aux personnes présentant des **problèmes psychiques légers à modérés** : enfants/adolescents, adultes et personnes âgées.

- ▶ Télécharger la **liste des critères** et tenir compte de l'évolution des critères d'âge : www.psynam.be/pour-qui/



QUI PEUT PRESCRIRE ?

Adulte et personne âgée :

Médecin traitant, psychiatre, gériatre et médecin du travail

Enfants/adolescents :

Médecin traitant, pédopsychiatre, pédiatre, médecin scolaire, médecin PMS,...



PRESCRIPTION DE RENVOI

Une **prescription de renvoi spécifique** est donnée au patient. Elle est téléchargeable sur www.psynam.be/je-suis-medecin. Le patient a **30 jours** pour prendre rendez-vous avec le/la psychologue de première ligne.



QUEL COÛT À CHARGE DU PATIENT ?

11,20 euros par séance par patient ou **4 euros** si le patient dispose d'un statut BIM. Principe du tiers payant.



COMMENT ORIENTER ?

Uniquement auprès de psychologues conventionnés. La liste des psychologues est téléchargeable sur : www.psynam.com/orienter/

Cachet ou carte de visite
du/de la psychologue de première ligne

NOUS CONTACTER

info@psynam.be

0492/14.94.53

Informations et
téléchargements



www.psynam.be